

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 27 décembre 2022

**Autorisation donnée au Maire de
rechercher, auprès de la Collectivité
de Corse, le financement nécessaire à
la réalisation du projet de
Réfection et d'Aménagement de
l'éclairage intérieur de l'église**

Délibération n° 024/2022

L'an deux mille vingt deux le 27 décembre, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CHAPOT Thomas, LUCIANI Paul **Conseillers municipaux.**

Avait donné procuration :

CASASOPRANA Olivier à BIANCAMARIA Fabien
SCHALK Thierry à MILLET Claude

Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,
MARCAGGI Séraphine
DANESI Etiennette

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'assemblée : | 11 |
| Nombre de membres en exercice : | 11 |
| Nombre de membres présents ou représentés : | 08 |

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le réseau d'éclairage de l'intérieur de l'église présente un certain nombre de dysfonctionnements, et n'est plus en conformité avec les nouvelles normes de sécurité et d'économie d'énergie.

Le Maire expose au Conseil, que des travaux de rénovation énergétique et de mise en sécurité du réseau électrique doivent être entrepris.

Les travaux envisagés consistent à la mise au propre de toute la distribution sur les corniches et la mezzanine sous moulures, reprise et raccordement des projecteurs, création de 2 commandes radio commandant chaque zone, pose de projecteurs LED, et pose de chauffages Atlantic AGILIAH 1500W BL C.

Le montant total des travaux est estimé à 9 921 H.T. soit 10 913,10 € T.T.C.

Pour son financement il est proposé au conseil municipal d'autoriser de maire à solliciter la Collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 70 % du montant H.T. soit 6 944,70€

| | |
|--|-------------------|
| Montant H.T. de l'opération : | 9 921,00 € |
| Participation CDC (70 % du montant HT) | 6 944,70 € |
| Part communale (calculée sur le solde dû) | 3 968,40 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- Approuve le projet tel que décrit ci-dessus,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, dans le cadre de la dotation quinquennale, une subvention à hauteur de 70 % du montant H.T.
- Autorise le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires seront inscrit au budget 2023.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VINCILEONI Antoine,

(Handwritten signature)